

(MORBIHAN)

Prononcé publiquement par le tribunal d'instance de VANNES, présidé par Nicolas MONACHON-DUCHENE, vice-président en charge du service du tribunal d'instance, assisté de Olivier LACOUA, greffier.

RG N° 11-16-000279

Minute : 482

DU 23/06/2016

CONSUMER FINANCE

C/

MACE Guénael

**DANS L'AFFAIRE OPPOSANT :**

S.A. CONSUMER FINANCE - Rue du Bois Sauvage, 91038 EVRY CEDEX, représentée par Me Delphine DEJOIE-ROUSSELLE, avocat au barreau de VANNES, se substituant à la SCP PETIT-LE DRESSAY & LECLERCQ, avocat du barreau de RENNES

à :

Monsieur [REDACTED] LES  
FOUGERETS, ayant pour avocat Me KERMEUR Yohann, du barreau de RENNES

Vu les articles 394 et 395 du code de procédure civile,

La partie demanderesse a déclaré se désister de l'instance ;

La partie défenderesse n'a présenté aucun moyen de défense.

**PAR CES MOTIFS :**

Constata l'extinction de l'instance par suite du désistement.

Laisse les dépens à la charge de la partie demanderesse sauf accord contraire des parties.

Ainsi jugé en audience publique le 23 Juin 2016.

Le greffier,

Le président,

POUR EXPÉDITION CONFORME  
LE GREFFIER EN CHEF



Jugement obtenu par CS-Consultant  
Mandataire du GPPEP